

## SAVS

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

## SAAD

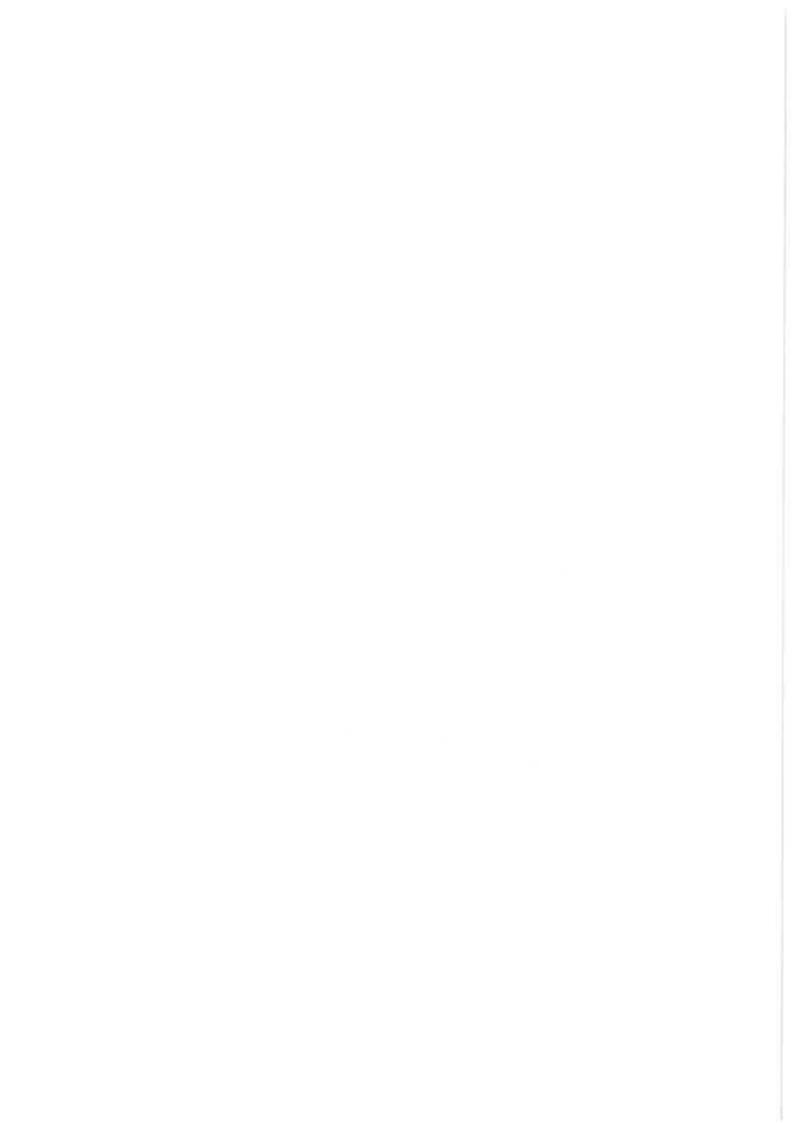
tervice d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

## SAMSAH

Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handloopée

3 avenue Antoine Véran, 06100 NICE Tél. 04 82 07 86 10

http://eave.apf06.fr/ - savs.nice@apt.asso.fr



# Sommaire

0	Mot de la Directrice page3
Φ	APF France handicap4 et 5
•	Cadre réglementaire, organisation et composition du service pages6 et 8
Φ	Droits des usagers9
4	Missions des services10
ф	SAVS ,
*	SAMSAH
4	SAAD (auxiliaires de vie)11
ф	Lexique12





#### Madame, Monsleur,

Vous trouverez dans ce livret d'accueil les informations essentielles concernant les services à domicile gérés par APF France handicap dans les Alpes Maritimes,

Crées en 2005, ces 3 services (SAVS, SAAD, SAMSAH) ont la même vocation : l'accompagnement d'adultes en situation de handicap moteur vivant ou souhaitant vivre à domicile.

SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Seciale) : Intervient sur l'ensemble du département des Alpes Maritimes pour accompagner chaque usager dans son projet de vie en favorisant le maintien ou la restauration de ses liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et en facilitant l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile): Les auxiliaires de vie dispensent une aide aux gestes essentiels de la vie quotidienne, 7 jours/7. Le coût horaire est celui de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), soit 22 € au 01/01/2022.

Il n'y a pas de reste à charge pour l'usager. Le secteur d'intervention couvre 2 sites ; La Ville de Nice et les appartements regroupés de la Résidence l'Ocarina à Antibes.

SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social) : Intervient sur la zone littorale de Menton à Mandelieu. Il se différencie du SAVS par l'attention portée à la place des soins médicaux et para médicaux dans le projet individuel des personnes accompagnées.

La loi de janvier 2002 préside à la création de ces services financés par le Conseil Départemental et l'ARS. APF France handicap souhaite y voir s'incarner les valeurs qu'elle porte et défend au quotidien depuis 1933. APF France handicap contribue à construire une société inclusive à travers l'ensemble des projets, actions et réalisations des établissements qu'elle gère.

Devenez acteurs de votre accompagnement en vous impliquant au conseil de la vie sociale, dans la démarche d'amélioration de la qualité, en participant aux réunions d'usagers, en partageant votre expérience, vos compétences avec d'autres personnes accompagnées.

Nathalle RENARD
Directrice SAVS-SAMSAH

#### PRESENTATION BE ART FRANCE HANDICAR

#### APE Francii handicap. UN MOLVENENT NATIONAL: 88 ANS DE COMBAT

APF France handicap est la plus importante organisation française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Créé en 1933, connue et reconnue jusqu'en avril 2018 sous le nom d'Association des Paralysés de France. APF France handicap ressemble aujourd'hui près de 100 000 acteurs : adhérents, élus, salariés, bénévoles et volontaires, usagers sans compter ses dizaines de milliers de cionateurs et sympathisants.

APF France handicap porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire.

L'association agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

APF France handicap est une association nationale dirigée par un conseil d'administration élu par ses adhérents. APF France handicap est à la fois un mouvement national de défense et de représentation des personnes en situation de handicap moteur, de leur famille et une association gestionnaire de services et d'établissements médico-sociaux s'appuyant sur une charte et un projet associatif commun. Le SAVS SAMSAH est l'un de ces services gérés par APF France handicap.

Le siège national :
APF France handicap
17 Boulevard Auguste Blanqui 75013 PARIS
Présidente Pascale RIBES
Directeur Général Serge WIDAWSKI

#### APF FRANCE HANDICAP SUR INTERNET

Le site de APF France handicap : www.apf.asso.fr

Le blog politique de APF France handicap : www.reflexe-handicap.org Le portail d'information sur les situations de handicaps moteurs : Aspects médicaux, sciences sociales, éthique et droits des malades ;

www.moteurling.apf.aceo.fr

Le site sur SEP : www.nclérese-en-plaques.apf.asso.fr Le site sur l'Infirmité motrice cérébrale : www.irnc.apf.asso.fr

La plate-forme de blogs APF France handicap : www.blogs.apf.aceo.fr

Le blog de Faire-Pace : www.faire-face.fr

Le site du SAVS SAMSAH APF France handicap 06 : http://savs.apfo6.fr/

#### LES NUMÉROS VERTS

- Écoute Handicap Moteur :

Accueille les demandes de toutes les personnes concernées par des déficiences motrices, notamment du fait de lésions méduliaires

0 800 500 594

- écoute SEP : Centré sur les questionnements spécifiques des personnes atteintes de sclérose en plaques (SEP)

0 800 85 49 76

- Écoute Parents Des parents d'enfants en situation de handicap à l'écoute

0 800 800 766

#### APF France handicap en PACAC

Déconcentration de la direction générale, la direction régionale est responsable de l'ensemble des établissements et services de l'association dans la région.

Directeur régional : Monsieur Erick Fournier

Bureau Régional PACAC 210 rue Jean de Guiramand 13290 Abx-en-Provence dr.pacacorse@apf.asso.fr

APF France handicap dans les Alpes-Maritimes et dans le Var

Directrice territoriale Audrey Céleste VATSKIL 3. avenue Antoine Véran 06100 NICE Tel: 04 92 07 98 00 dd.06@apf.asso.fr

La délégation, représentation territoriale de l'Association a pour mission d'assurer une présence soutenue auprès de tous, de développer la vie associative, de revendiquer la participation sociale des personnes en situation de handicap et des familles, de les accompagner et les défendre dans une approche individualisée ou collective.

Le Conseil APF Départemental (CAPFD) élu par les adhérents, définit et met en œuvre les orientations po-litiques nationales et départementales de APF France handicap, donne un avis sur les projets du département, prépare et arrête l'ordre du jour des assemblées départementales, est à l'écoute des adhérents, se tient informé des activités et des animations des groupes relais, et impul-se les actions ressources de la délégation.

#### DROITS DES USAGERS

Conformément à la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 (JO n°2 du 03/01/02) rénovant l'action sociale et réglementant les établissements et services médico-socialex sont remis aux personnes accompagnées dès leur admission au SAVS SAMSAH :

- · Le livret d'accueil
- Un règlement de fonctionnement qui définit ses droits et devoirs, ainsi que les règles de vie collectives, annexé à ce ilvret.
- Charte d'APF France handicap qui affirme l'éthique et le projet de l'Association, des droits et libertés de la personne accueille qui énonce et définit les droits fondamentaux de l'usager (CASF art L. 311-4 arrêté du 08 septembre 2003 – JO du 09 octobre 2003. Charte de confiance pour les réclamations.
- · La liste des personnes qualifiées nommées par le Préfet des Alpes Maritimes,
- Une information relative au Conseil de la Vie Sociale du service et la liste de ses membres.
- · Une information relative à la désignation d'une personne de confiance.
- Un document sur le droit des usagers relativement au recueil, échange, partage et conservation des données personnelles.
- Un document relatif au droit d'accès aux informations à caractère personnel concernant le dossier des personnes accompagnées par le service.
- · Une information sur le collège de la médiation.
- · Un formulaire de consentement à la têlé médecine.

L'ensemble de ces documents représente un volume important, il est vivement conseillé à chaque personne d'en prendre connaissance à son rythme, les lire ou se les faire lire, commenter et/ou expliquer si nécessaire. Les professionnels qui vous accompagnent sont à votre disposition pour cela.

#### Maltraltance:

Les situations de maltraitance sont réprimées par la loi qui s'applique à tous les citoyens. Le n° national pour signaler une situation de maltraitance est le 3977 Tout évènement indésirable doit être signalé par mail nathalle.renard@apf.asso.fr (cf charte de confiance pour les réclamations).

Par téléphone 06.08.51.08.21 (astreinte équipe de direction).

Par courrier: Madame Nathalle RENARD, 3 avenue Antoine Véran, 06100 Nice

#### MISSION DU SERVICE

Le SAVS s'adresse aux personnes adultes présentant une déficience motrice qui vivent une difficulté temporaire ou durable à prendre soin d'elles-mêmes, à organiser leur vie quotidienne au dornicile.

L'équipe pluridisciplinaire (ergothérapeutes, psychologue, assistantes sociales, éducateur spécialisé, conseillère en économie sociale et familiaie, alde médico-psychologique sous la responsabilité de la cheffe de service) accompagne chaque usager dans la recherche d'un nouvel équilibre.

La survenue ou l'évolution du handicap, la confrontation à un événement pénible (divorce, décès d'un aidant familial, chômage), l'isolement, des difficultés dans l'exercice du rôle familial ou social, dans l'organisation du quotidien à domicile, l'épuisement des proches sont autant de circonstances qu'justifient un accompagnement par le SAVS.

Le SAVS favorise la réalisation des projets personnels incluant toutes les dimensions de la vie quotidienne.

L'accompagnement repose sur une relation privilégiée entre la personne et les différents accompagnants.

Un projet d'accompagnement individuel évolutif est signé entre l'usager et le service. L'admission au SAVS nécessite un avis d'orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie.

Le dossier de demande d'orientation et de renouvellement vers le SAVS est à retirer et à remetire à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) 27 boulevard Paul Montel BP 3007 06201 Nice Cedex 3 (08.05.56.05.80).

Telechargeable sur http://www.mdpho6.fr/ Tout savoir sur la MDPH www.cnsa.fr

Coût du service : gratuit

**SAAD : (SERVICE D'AIDE HUMAINE) :** La spécificité du service d'aide humaine de APF France handicap est la compensation du handicap défini par la prestation de compensation du handicap (PCH), soit l'aide aux gestes essentiels de la vie quotidienne et l'accompagnement à la vie sociale.

#### L'entration personnel:

- · La tollette : aide pour la tollette, installation dans la douche et la baignoire
- · L'habillage : aide à l'habillage, au déshabillage
- · L'alimentation : aide pour préparer et prendre les repas
- L'élimination : aide quotidienne pour aller aux toilettes, installation, transferts.

#### Alde relationnelle et sociale :

- Aide au déplacement pour effectuer des démarches, des courses, se promener, se rendre à des rendez-vous médicaux
- Accéder à une vie sociale citoyenne, accompagnement sur les lieux d'activité et de loisirs.
   Surveillance active régulière :
   Aspirations endo trachéales.



Le ménage n'entre pas dans le champ de la prestation de compensation du handicap. Le service est certifié cap'HANDEO depuis 2019



#### Le fonctionnement du service professionnalisme et fiabilité

Il s'agit d'un service prestataire qui garantit :

- Une amplitude horaire de 6 h 00 à 01 h 00 et 24h/24 dans les appartements regroupés
- Une intervention 7 jours / 7
- Une continuité de réponse
- « Une démarche continue d'amélioration de la qualité
- · Une offre articulée et coordonnée avec d'autres types d'intervenants et partenaires
- Un suivi régulier de la qualité des interventions.

#### L'équipe des Audiliaires de Vie :

Les salariées de ce service outre les diplômes qu'elles possèdent sulvent régulièrement des formations : manutention, premiers secours, ser secours psychiques, blentraitance, connaissance du handicab etc...

#### Le tarif:

Le tarif unique est celui de la Prestation de Compensation du Handicap, 22€ au 1ª janvier 2022 il s'agit d'un service prestataire assurant la continuité des interventions. En cas de maladie ou d'absence de l'intervenant prévu, le remplacement est assuré.

L'accès au service est libre, il vous suffit de contacter le service dont les coordonnées figurent au dos de ce livret pour nous rencontrer et vérifier ensemble l'adéquation de vos attentes et de notre offre de service.

#### La prestation de compensation du handicap (www.cnsa.fr)

Le SAMSAH s'adresse aux personnes adultes présentant une déficience motrice et/ou cérébro lésées, qui vivent une difficulté temporaire ou durable à prendre soin d'elles-mêmes, à organiser leur vie quotidienne et leurs soins à domicile, à accéder aux soins ordinaires ou spécifiques, Ces personnes se trouvent dans une situation complexe multiforme face à des difficultés sociales, affectives, administratives, médicales,

L'intervention du SAMSAH vise à leur permettre une pleine participation sociale conjuguée à la nécessité de réaliser des soins quotidiens ou réguliers.

Le SAMSAH favorise la réalisation des projets personnels incluant toutes les dimensions de la vie quotidienne y compris les soins.

L'équipe pluridisciplinaire du SAMSAH (composée d'infirmlers, médecin, Plateforme de télémédecine Docs on the Road, ergothérapeuta, psychologue, assistante sociale, conseillère en économie sociale et familiale, neuro psychologue, éducateur spécialisé, sous la responsabilité de la cheffe de service), accompagne chaque usager dans la recherche d'un nouvel équilibre. L'accompagnement repose sur une relation privilégiée entre la personne et les différents

accompagnants. Un projet d'accompagnement évolutif est signé entre l'usager et le service.

Tous les outils de la loi 2002-2 sont utilisés dans le service.

L'admission au SAMSAH dans ces services nécessite un avis d'orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie en cours de validité ainsi que des droits ouverts à la sécurité sociale. Le dossier de demande d'orientation et de renouvellement vers le SAMSAH est à retirer et à remetire à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) 27 boulevard Paul Montel BP 3007 06201 Nice Cedex 3 (08,05,56.05,80).

Pour plus d'informations, venez visiter notre site : http://savs.apfo6.fr

Téléchargeable sur http://www.mdpho8.fr/ Tout savoir sur la MDPH www.cnes.fr

Coût du service : Gratuit

## LEXIQUE

AAH: Allocation Adulte Handicape

**ACTP:** Allocation Compensatoire Tierce Personne

AMP: Alde Médico-Psychologique

APA: Allocation Personnalisée d'Autonomie

APF: Association des Paralysés de France

AVS: Audilaire de Via Sociale

CAF: Calsse d'Allocation Familiale

CASF: Code de l'Action Sociale et Famillale

CDAPH: Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CESF: Conseillère en Économie Sociale et Familiale

CESU: Chèque Emploi Service Universel

CMU: Couverture Médicale Universelle

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CVS: Consell à la Vie Sociale

EHPAD: Établissament d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

ESAT : Établissement de Soutien et d'Aide par le Travail

ETP: Éculvalent Temps Piein

IDE: infirmler Diplômé d'État

JO: Journal Official

MDPH: Malson Départementale des Personnes Handicapées

MTP: Majoration Tierce Personne

PCAT: Plateau de Coodination des Aides Techniques

PCH: Prestation de Compensation du Handicap

SAAD: Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

SAMSAH: Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

**SEIAD**: Service de Soins Infirmiers À Domiclie



Être accompagné par un service pour les personnes handicapées



Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

www.cnsa.fr

## Il y a des services spécialisés pour les personnes handicapées

Seules les personnes handicapées peuvent avoir accès aux services spécialisés pour les personnes handicapées après l'accord de la MDPH.



La MDPH est la maison départementale des personnes handicapées.

Vous faites les demandes liées à votre handicap à la MDPH du département où vous habitez.



Pour être accompagné par un service spécialisé pour les personnes handicapées il faut faire une demande à la MDPH.

Pour en savoir plus, ilsez la fiche Comment faire une demande à la MDPH ?



### Il y a aussi des services pour tout le monde

Tout le monde peut faire appei à ces services quand il veut.

Par exemple, une famille fait appel à un service d'aide à domicile pour faire le ménage dans sa maison.



Après les interventions du service la famille reçoit la facture et elle pale elle-même la facture.



Si vous avez besoin de l'aide d'un service à domicile à cause de votre handicap pour vous aider à vous lever ou à vous habilier par exemple vous pouvez avoir des aides pour payer la facture.



Par exemple, la PCH peut vous aider à payer les heures d'intervention d'un service à domicile.



La PCH est la prestation de compensation du handicap.

Pour en savoir plus, ilsez la fiche La PCH.



www.cnsa.fr

Vous pouvez avoir besoin de l'accompagnement d'un service dans votre vie de tous les jours à cause de votre handicap

Les services d'aide pour les personnes handicapées sont des endroits où travaillent plusieurs professionnels. Souvent ces professionnels ont des métiers différents.



Par exemple, un assistant social et un éducateur travaillent ensemble dans le même service.

Ces professionnels vont chez les personnes handicapées pour les accompagner.

Vous pouvez avoir besoin de l'accompagnement de professionnels qui travaillent dans un service accompagnant les personnes handicapées.

Par exemple, vous pouvez avoir besoin d'aide pour être autonome dans votre vie et faire les choses que vous avez des difficultés à faire seul.

Par exemple, un enfant peut avoir besoin d'aide pour ailer à l'école.



Par exemple
si vous avez un handicap intellectuel
vous pouvez avoir besoin de l'aide
d'un professionnei d'un service
pour vous aider à gérer votre argent
ou pour vous aider à faire vos papiers.



Par exemple, si vous êtes devenu aveugle vous pouvez avoir besoin d'un professionnel d'un service pour apprendre à vous déplacer avec une canne blanche.



## Il y a des services différents pour les enfants et les adultes handicapés

## Les aduites handicapés peuvent être accompagnés par des SAVS



Les SAVS sont des services d'accompagnement à la vie sociale.

Les professionnels des SAVS peuvent vous aider :

- a faire vos papiers, par exemple vos papiers pour la CAF ou la MDPH
- à faire attention à votre alimentation
- à gérer votre argent
- a organiser vos activités de loisirs.

## Combien de temps dure l'accompagnement d'un service pour les personnes handicapées ?

La durée de l'accompagnement par le service est écrite dans votre courrier de notification envoyé par la MDPH.



La MDPH est la maison départementale des personnes handicapées.

Vous faites les demandes liées à votre handicap à la MDPH du département où vous habitez.



Pour en savoir plus, lisez la fiche Le courrier de notification de la MDPH.



#### www.cnsa.fr

Par exemple le courrier de notification dit que vous avez le droit d'être accompagné par un service pour les adultes handicapés pendant 2 ans. Pendant ces 2 ans les professionnels du service vont vous aider dans votre projet.

Par exemple votre projet peut être de réussir à vivre tout seul dans votre logement sans vos parents.



Si au bout de 2 ans vous avez encore besoin d'aide vous pouvez demander à la MDPH de continuer à être accompagné par un service.

Pour en savoir plus, lisez la fiche Comment faire une demande à la MDPH?



### Combien ça coûte ?

En général vous n'avez rien à payer pour l'intervention d'un service pour les personnes handicapées comme un SAVS ou un SESSAD.



Un SAVS est un service d'accompagnement à la vie sociale.

Un SESSAD est un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile.

Mais dans certaines situations on peut vous demander de payer une petite partie.

Vous pouvez demander une aide au département pour cela.



L'aide que vous pouvez demander s'appelle l'aide sociale.

Fishe en fucile à lire et à comprendre réaliste avec Elisabeth Bachelet, Salomé Herszberg, Louis Jurine, Entenante Latil, Laurene Marcavrolle, Béatrice Picard, Béatrice Santarolli et Armand Tempence.

O Lago samples Facile à live : Inclusion Bampe. Plus d'informationssur le site capete-maden

#### Accès

En voiture: Autoroute Ag - Sortie Nice-Nord

En bus : Lignes 1, 4 ou 7 (arrêt JS Bares - (accessible))

En tramway : arrêt Comte de Fallcon



Horaires d'ouvertures des bureaux de Nice Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00

> 3 avenue Antoine Véran o6100 NICE 2 04 92 07 98 10 savs.nice@apf.asso.fr

Site: http://savs.apfo6.fr

